

Commission Administrative Paritaire Départementale du 17 janvier 2013

La délégation du **SE-UNSA** était composée d'*Agnès BONNAL ST-DIZIER* et *Alain ROUSSON*

En début de séance, le **SE-UNSA** a fait une déclaration préalable (disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://sections.se-unsa.org/48/>)

► Approbation du procès verbal de la CAPD du 7 septembre 2012:

Il est approuvé sous réserve que les remarques formulées par le **SE-UNSA** soient intégrées.

Concernant la demande de calendrier prévisionnel pour les opérations de carte scolaire, la DASEN a communiqué les éléments suivants :

- CTSD 1er Degré le vendredi 15 février (date de repli le 28/02);
- CDEN le mercredi 20 février (date de repli le 28/02).

► Point sur l'avancement des Instituteurs :

L'Administration a fait le point sur leur situation. Il y avait, à la rentrée, 6 instituteurs en **Lozère**, dont 3 sont en disponibilité. Sur les 3 en activité, 2 ont atteint le 11ème et dernier échelon et n'ont donc plus de perspective d'avancement dans le Corps des Instituteurs.

La dernière collègue est promouvable au 10ème échelon, au choix, à compter du 05/05/2014. Il n'y a donc pas de promotion possible en 2013.

Le **SE-UNSA** est intervenu pour signaler la complexité de cette situation, sachant que cette collègue étant seule à son échelon, elle ne pourra être promue, au mieux, qu'à l'ancienneté ... en 2016, sauf si l'Administration accepte de la reconsidérer différemment !

► Postes adaptés :

L'Administration a informé les représentants du Personnel que le Groupe Départemental avait examiné 2 demandes, en présence du Docteur NARBONI, Médecin Conseiller Technique auprès du Recteur.

Le 1er dossier a été classé dans le Groupe 1 (très prioritaire). Il s'agissait d'un renouvellement ...

Le 2ème dossier a été classé dans le Groupe 3 (non prioritaire). Il s'agissait d'une première demande ...

Les représentants du Personnel ont regretté, une nouvelle fois, l'insuffisance du nombre de postes adaptés au niveau académique.

Le **SE-UNSA** est aussi intervenu pour signaler qu'un 3ème dossier n'avait pas été pris en compte. L'Administration a alors indiqué qu'il était arrivé hors délais.

Le **SE-UNSA** a fait remarquer que la « rigueur administrative » était « à géométrie variable », très stricte dans ce cas et beaucoup moins lors du mouvement 2012 par exemple !

Le Groupe Académique d'experts doit se réunir le 29 janvier prochain.

► Questions diverses :

- Ordres de mission et frais de transport :

Le **SE-UNSA** avait adressé, le 5 décembre dernier, un courrier à la DASEN pour lui faire part de son désaccord en ce qui concerne l'application du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 aux communes limitrophes.

En l'absence de réponse, le Syndicat avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de cette CAPD.

Pour justifier son refus, l'Administration met en avant l'existence de « transports en commun » entre Mende et Badaroux ou Balsièges ... Le **SE-UNSA**, pas convaincu par cette interprétation, va réexaminer le dossier ...

- Dates de prise en compte de l'AGS et de la note pour l'avancement / Réactualisation note / ... :

Suite à une question posée par le **SE-UNSA**, un point est fait.

Pour l'avancement, des PE (par année scolaire), la date de prise en compte de l'AGS et de la note est fixée au 31/08 de l'année précédente.

Pour l'avancement des Instituteurs (par année civile), la date de prise en compte de l'AGS est fixée au 1er/12 de l'année en cours et celle de la note au 31/10 de l'année en cours.

Concernant la réactualisation des notes anciennes, un court débat a lieu mais aucune modification n'est apportée à la procédure en vigueur.

La DASEN ne souhaite pas non plus revenir sur le plafonnement de la note à 18.

- Affelnet :

Le **SE-UNSA** a exprimé les inquiétudes déjà formulées dans un précédent courrier envoyé l'année dernière, et a revendiqué une prise en compte de la situation des Directeurs.

L'Administration a répondu que ceux-ci seraient accompagnés lors de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, qui devrait s'appuyer essentiellement sur le logiciel « Base élèves ». **La vigilance s'impose !**

- Rythmes scolaires : Les représentants du Personnel avaient souhaité mettre ce point à l'ordre du jour.

La DASEN n'a pas été en mesure d'apporter des éléments nouveaux par rapport aux rares informations communiquées lors du Groupe de Travail du 18 décembre dernier (voir Lettre en ligne n°9 du 18 décembre). Aucune information précise sur le CDEN Spécial « rythmes scolaires », dont l'avenir paraît compromis ...

Concernant le fonds spécifique d'aide aux communes, si toutes les communes volontaires pour mettre cette réforme en œuvre dès la rentrée 2013 percevront bien l'aide de 50 euros par élève, seule la commune de St Germain du Teil pourra prétendre à l'aide de 40 euros supplémentaires par enfant (Dotation à la Solidarité Rurale « cible ») !?

(NDLR : une délégation du **SE-UNSA** a été reçue par la DASEN le jeudi 24 janvier 2013 pour évoquer l'ensemble de ce dossier).

- Liste des retraitables :

A la demande du **SE-UNSA**, des informations complémentaires sont apportées concernant d'éventuelles modifications. A la date du 17 janvier 2013, aux 7 collègues qui avaient déjà déposé une demande d'admission pour un départ à la retraite à la rentrée 2012, se rajouteront 2 dossiers supplémentaires.

⇒ Rappel : Ce chiffre tient compte de la demande d'annulation qui est intervenue ...